

Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 11 mars 2021

Monsieur le Premier Ministre, cher Monsieur,

Lors de nos échanges ce vendredi 5 mars 2021 vous avez relevé la pertinence de la revendication des professionnels du secteur de l'Hôtellerie-Restauration à propos de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) dans des circonstances de fermeture des établissements (ou d'activité très dégradée pour les hôtels) et de non-usage par conséquent de nos postes de télévision.

Le montant de cette redevance, due par les professionnels qui mettent à la disposition de leurs clients des écrans de télévision dépend de plusieurs critères : le nombre de postes de télévision possédés, l'activité exercée (avec une tarification spécifique et plus élevée pour les débits de boissons) et la localisation de l'établissement (métropole ou département d'Outre-mer). Il peut ainsi varier de 90€ par écran pour un hôtel disposant de plus de 30 écrans de télévision à 556€ par écran pour un bar proposant une seule ou 2 télévisions.

À l'année, pour certains professionnels, et notamment des hôteliers, la contribution à l'audiovisuel peut représenter plus de 100 000€.

Si cette contribution peut être admise sur son principe alors que les établissements sont ouverts et accueillent une clientèle en nombre qui profite de ces écrans, sa légitimité est nécessairement remise en cause alors que les établissements sont sous le coup d'une fermeture administrative ou de facto en raison de l'absence de touristes et que ces télévisions sont éteintes.

Cette interrogation, les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, y ont d'ailleurs répondu en décidant d'exonérer les professionnels du secteur de la redevance SACEM pour toutes les périodes de fermeture des établissements.

Il nous semble légitime d'inviter l'État à se poser à son tour cette question et de lui demander, à l'instar des professionnels de la musique, de remettre l'intégralité de cette redevance pour les années 2020 et 2021, ou, à tout le moins, d'en réduire le montant à proportion de la fréquentation des établissements.

Nous sommes à votre disposition pour nous entretenir de cette demande que nous formulons dans l'intérêt de tous les professionnels du secteur que nous tiendrons informés de la réponse du gouvernement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Roland HEGUY  
Président Confédéral  
de l'UMIH



Didier CHENET  
Président  
du GNI



Jean Virgile CRANCE  
Président  
du GNC



Hervé DIJOLS  
Président  
du SNRTC